



Casier judiciaire d'un mineur

Par **natchi**, le **26/09/2017** à **14:34**

Bonjour,

J'aurais souhaité obtenir des précisions sur l'effacement du casier judiciaire d'un mineur.

En 2001, la jeune fille a été condamnée, par le juge des enfants, à une peine de prison avec sursis (2 ans avec sursis simple) et elle avait 15 ans au moment des faits.

Ma question est la suivante :

Sachant qu'elle est devenue majeure en 2002 et qu'avant 2004 les infractions des mineurs étaient automatiquement "effacées" du casier judiciaire à la majorité, la mention de cette condamnation est-elle toujours présente sur son casier judiciaire (notamment le fichier B1) ?

Merci par avance de votre assistance.

Cordialement,